

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 23 JUIN 2005**

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 23 avril 2005 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Etaient présents :** M. ROY, M. FUSTER, Mme LAMY, Mme CHAVIN-SIMONOT (à compter de la question 3), M. FOUSSERET, Mme TETU (à compter de la question 3), M. MARIOT, Mme BULTOT (à compter de la question 5), M. CHEVAILLER, Mme CRABBÉ-DIAWARA, M. ROIGNOT (jusqu'à la question 13), Mme DUFAY (à compter de la question 4), Mme DAHAN, Mme PRESSE, Mme POISSENOT, Mme TISSIER (à compter de la question 3), M. LOYAT (à compter de la question 3), M. BONTEMPS (à compter de la question 3), M. CYPRIANI, M. DAHOUI (jusqu'à la question 2), M. BOURQUE, Mme FALCINELLA, M. BAUD, Mme BALLOT, M. MEDJALDI, M. ALAUZET, M. LIME, Mme MOZER, M. MONNEUR, M. DUMONT, M. GHEZALI, Mme SCHULLER (jusqu'à la question 4), M. MAIRE, Mme JEANNIN, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. GENDRAUD, M. ROSSELOT, Mme ROPERS, Mme CASENOVE, M. LAMBERT, Mme WEINMAN (à compter de la question 3), M. BONNET.

**Secrétaire :** M. MAIRE

**Absents :** Mme SCHIRRER, Mme CHAVIN-SIMONOT (jusqu'à la question 2), Mme TETU (jusqu'à la question 2), Mme BULTOT (jusqu'à la question 4), Mme FELLMANN, M. ROIGNOT (à compter de la question 14), Mme DUFAY (jusqu'à la question 3), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. DEMONET, Mme PANIER, Mme TISSIER (jusqu'à la question 2), M. LOYAT (jusqu'à la question 2), M. BONTEMPS (jusqu'à la question 2), M. DAHOUI (à compter de la question 3), Mme MENETRIER, Mme CHAUVET, Mme SCHULLER (à compter de la question 5), Mme PUGET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme WEINMAN (jusqu'à la question 2), Mme BRANGET, M. RENOUD-GRAPPIN, M. JOSSE, M. LABORIE.

**Procurations de vote :** Mme SCHIRRER à Mme POISSENOT, Mme TETU à Mme DAHAN (jusqu'à la question 2), Mme BULTOT à Mme CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question 4), Mme Françoise FELLMANN à Mme FALCINELLA, M. ROIGNOT à M. CHEVAILLER (à compter de la question 14), Mme DUFAY à M. LOYAT (jusqu'à la question 3), Mme GUINCHARD-KUNSTLER à M. FOUSSERET, M. DEMONET à Mme LAMY, Mme PANIER à M. MEDJALDI, Mme TISSIER à M. ALAUZET (jusqu'à la question 2), M. DAHOUI à M. BAUD (à compter de la question 3), Mme MENETRIER à M. LIME, Mme CHAUVET à M. CYPRIANI, Mme SCHULLER à M. GHEZALI (à compter de la question 5), Mme PUGET à M. ROSSELOT, Mme COMTE-DELEUZE à Mme ROPERS, Mme BRANGET à Mme CASENOVE, M. RENOUD-GRAPPIN à M. BONNET, M. JOSSE à Mme WEINMAN (à compter de la question 3), M. LABORIE à M. LAMBERT.

\* \* \*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a présenté à l'Assemblée un trophée récemment décerné à la Ville de Besançon par l'Association Planète Avenir présidée par le Président du Sénat. Ce trophée vient récompenser la politique énergétique de la Ville, plus particulièrement la centrale photovoltaïque installée au Centre Technique Municipal.

Puis M. le Maire a informé l'Assemblée de la réalisation d'un CD ROM qui renferme le Compte Administratif (documents comptables et annexes) et le bilan de l'action municipale 2004. Ce CD ROM sera transmis à chaque membre du Conseil Municipal et diffusé entre autres auprès des grandes villes, des partenaires institutionnels locaux (Conseil Général, Conseil Régional, CAGB, Préfecture, CCI, Chambre de Métiers), presse, partenaires bancaires de la Ville... Il sera consultable sur le site Internet de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1. Exercice 2005** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

- 2. Exercice 2004 - Compte de gestion du Trésorier Principal de Besançon Municipale**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé d'approuver l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2004 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des Budgets Annexes.

- décidé d'approuver la comptabilité des valeurs inactives

- déclaré arrêter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le Trésorier Principal de Besançon Municipale, conformément à l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 3. Exercice 2004 - Compte Administratif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), a adopté le compte administratif de l'exercice 2004 dont les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Résultats globaux</b>
Budget Principal	- 15 441 946,29	29 940 158,72	14 498 212,43
Eaux	724 150,08	1 558 033,26	2 282 183,34
Assainissement	1 868 585,97	3 991 002,07	5 859 588,04
SSADPA	212 404,49	77 312,12	289 716,61
Forêts	112 149,12		112 149,12
Déchets	428 278,55	1 038 851,23	1 467 129,78
ZA Champs Montants	- 118 583,53	26 093,95	- 92 489,58
ZA Thomas Edison	- 224 754,98	3 957,80	- 220 797,18
<b>Total en Euros</b>	<b>- 12 439 716,59</b>	<b>36 635 409,15</b>	<b>24 195 692,56</b>

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette (23 928 000 €) et hors opérations d'ordre budgétaires (108 291 793,01 €).

Résultats tous budgets confondus

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>Différences</b>	<b>%</b>
Dépenses d'investissement	81 345 898,36	78 273 669,48	- 3 072 228,88	- 3,8
Dépenses de fonctionnement	152 104 417,56	153 048 183,10	943 765,54	0,6
<b>Total dépenses</b>	<b>233 450 315,92</b>	<b>231 321 852,58</b>	<b>- 2 128 463,34</b>	<b>- 0,9</b>
Recettes d'investissement	68 129 054,89	61 288 165,34	- 6 840 889,55	- 10,0
Recettes de fonctionnement	190 283 593,38	194 229 379,80	3 945 786,42	2,1
<b>Total recettes</b>	<b>258 412 648,27</b>	<b>255 517 545,14</b>	<b>- 2 895 103,13</b>	<b>- 1,1</b>

## Culture

### 4. Evénement culturel, festif et participatif à partir de 2006 - Choix du candidat

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a :

- décidé de retenir l'offre de MM. François-Xavier RUAN et Pascal ESSEAU pour le projet événement culturel festif et participatif à partir de 2006, Festival «Musique de Rues - Besançon 2006»

- autorisé M. le Maire ou son représentant à signer la convention de co-organisation à intervenir entre la Ville de Besançon, la CAGB et la STTM

- autorisé M. le Maire ou son représentant à signer le marché pour la réalisation du projet avec l'association APMR et toute convention en découlant.

M. le Maire, Président de la CAGB n'a pas pris part au vote.

### 5. Construction de la Salle des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Adoption du programme - Lancement de l'opération - Composition du jury de concours de maître d'oeuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal :

- a validé comme suit la composition du jury de concours de maîtrise d'oeuvre :

M. le Maire de Besançon	Suppléante : Mme FELLMANN
M. ROIGNOT	Suppléant : M. MAIRE
M. LOYAT	Suppléante : Mme SCHIRRER
M. LIME	Suppléant : M. GENDRAUD
M. MONNEUR	Suppléant : M. DUMONT
Mme BRANGET	Suppléante : Mme CASENOVE

- a validé ce projet dont le coût est estimé à 4 400 000 €

- a décidé de solliciter la participation financière de l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs.

**6. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** - Location de l'atrium du Musée en soirée pour des manifestations de prestige - Réaffectation de la recette sur le budget communication du Musée

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 1 500 € la location de l'atrium pour des cocktails organisés pour clôturer un congrès, un séminaire universitaire, une manifestation à caractère prestigieux.

**7. Musée du Temps** - Signature d'une convention de partenariat pour dépôt vente avec la Librairie CAMPONOVO

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la Librairie CAMPONOVO pour un dépôt-vente d'ouvrages en rapport avec les thèmes développés par le Musée.

**8. Musée du Temps** - Convention de partenariat avec la société de production «Beau comme une Image» en vue de l'achat des droits d'exploitation non commerciaux d'un film consacré à la Société LIP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet d'achat pour 3 165 € des droits d'exploitation d'un film consacré à la Société LIP

- d'autoriser M. le Maire à signer à cette fin une convention de partenariat avec la société de production «Beau comme une image».

**9. Musée Comtois** - Restauration d'un ensemble de vêtements de marionnettes - Demande de subventions à l'Etat (DRAC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de restauration d'un ensemble de vêtements de marionnettes, dont le coût est estimé à 8 431,80 €

- a décidé de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 2 120 €.

**10. Musées de la Citadelle** - Journées gratuites donnant lieu à compensation financière à la SEM de la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer la journée de gratuité d'entrée à la Citadelle au samedi 1<sup>er</sup> octobre, journée correspondant à l'ouverture d'installations municipales au public.

M. MARIOT, M. DAHOUÏ, M. LIME, M. DUMONT, Mme CASENOVE, M. LAMBERT n'ont pas pris part au vote.

**11. Rencontres Jeune Création 2005** - Attribution de subvention complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'association «Le Chapeau de paille», gestionnaire du groupe pop de la chanteuse Vika Mahu, une subvention de 1 000 € pour la participation de ce groupe au concert d'ouverture des Rencontres Jeune Création 2005.

**12. Subvention à l'Association BRRFTTTT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 000 € à l'Association BRRFTTTT afin de l'aider à la diffusion de sa création «J'ose la pose un parcours» qui constitue le prolongement d'un travail de création mené depuis 3 ans à l'hôpital.

## Finances - Ressources budgétaires

### 13. Exercice 2005 - Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les transferts de crédits intervenus en dépenses de fonctionnement entre le 7 mai 2005 et le 2 juin 2005.

### 14. Exercice 2005 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprises sur les comptes de dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les ajustements budgétaires en recettes et en dépenses et le transfert de 38 000 € sur le compte de dépenses imprévues pour financer la mise en place d'un dispositif anti-scooter à Planoise

- d'autoriser sur le budget annexe Déchets le règlement d'indemnités et des remboursements pour un total de 274 €.

### 15. Exercice 2005 - Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M14

A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé l'affectation, reprise au BP 2005 :

- de 21 295 444,29 € à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2004

- de 8 644 714,43 € en excédent de fonctionnement reporté inscrit en recettes au chapitre 002.01/002.20200.

### 16. Exercice 2005 - Budget annexe Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter, par décision modificative au budget annexe Eaux de l'exercice, une partie de l'excédent à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2004	537 000 €
- financement complémentaire du programme d'équipement 2005	
. travaux sur réseaux	369 000 €
. travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau en plomb	105 000 €
- diminution de l'emprunt prévu en recettes au BP	400 000 €

A l'issue de ces réaffectations, l'excédent d'exploitation disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 147 033,26 €.

### 17. Exercice 2005 - Budget annexe Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter, par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe de l'assainissement, une partie de l'excédent à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2004 : 2 016 000 €

- financement complémentaire du programme d'investissement 2005 :
  - . réhabilitation du réseau d'assainissement 900 000 €
  - . travaux sur réseau (extension collecte) 100 000 €

A l'issue de ces réaffectations, l'excédent d'exploitation disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 975 002,07 €.

**18. Exercice 2005 - Budget annexe du service Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M4**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter par décision modificative au budget annexe du service Déchets une partie de l'excédent à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2004 76 400 €
- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2005
  - . emprunts en euros (remboursement du capital restant dû sur emprunt) 28 252 €
  - . emprunts en euros - Aménagement de points de dépôt (remboursement du capital restant dû sur 2 emprunts) 89 757 €

A l'issue de ces réaffectations, l'excédent d'exploitation disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 844 442,23 €.

**19. Exercice 2005 - Budget annexe Zone d'Activités des Champs Montants - Affectation des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M14**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'excédent constaté de 26 093,95 € à la section de fonctionnement, de manière à participer au financement des travaux d'aménagement des terrains restant à réaliser.

**20. Exercice 2005 - Budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison - Affectation des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M14**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'excédent constaté de 3 957,80 € à la section de fonctionnement de manière à participer au financement des travaux d'aménagement des terrains restant à réaliser.

**21. Exercice 2005 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'admettre en non-valeur des taxes, redevances ou droits divers pour un montant global de 7 859,92 € (5 116,60 € au budget principal, 2 743,32 € au budget Déchets) et en a donné décharge au Trésorier Principal Municipal.

## 22. Ressources budgétaires - Saison 2005-2006 - Fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs pour la saison/ année scolaire 2005-2006 :

### 1 - Orchestre

	Tarifs 2004-2005	Propositions 2005-2006
<i>Billet à l'unité</i>		
* Plein tarif	17,20 €	17,20 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon, adhérents Centre Polyphonique de Franche-Comté (pour le concert du 20 décembre 2002)	12,70 €	12,70 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	8,10 €	8,10 €
* Sur présentation de la carte «avantage jeunes»	5,60 €	5,60 €
* Animations scolaires	4,00 €	4,00 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<i>Abonnement 3 concerts</i>		
* Plein tarif	44,10 €	44,10 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	30,45 €	30,45 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	18,90 €	18,90 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<i>Abonnement 7 concerts</i>		
* Plein tarif	92,40 €	92,40 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	65,80 €	65,80 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	43,75 €	43,75 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<i>Concerts / Animation</i>		
* Billets à l'unité		
- Adultes	12,00 €	12,00 €
- Enfants	6,00 €	6,00 €

## 2 - Ecole Régionale des Beaux-Arts

Cycles	Besançon		Communauté d'Agglomération et Département du Doubs		Autres	
	2004/2005	Proposition 2005/2006	2004/2005	Proposition 2005/2006	2004/2005	Proposition 2005/2006
Cycle traditionnel Étudiants permanents	232,00 €	235,00 €	268,00 €	272,00 €	477,00 €	484,00 €
Cours du soir, auditeurs libres, stagiaires,	248,00 €	252,00 €	282,00 €	286,00 €	504,00 €	511,00 €
Cours périscolaires	123,00 €	125,00 €	159,00 €	161,00 €	248,00 €	252,00 €

## 3 - Conservatoire

DISCIPLINES	Besançon Communauté d'Agglomération 2005/2006	Département 2005/2006	Autres 2005/2006
* Chant choral sans Formation Musicale * Eveil musical	38 €	38 €	38 €
* Formation musicale seule * Ateliers Divers	82 €	203 €	282 €
* Formation musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + Cycle 2 .....	190 €	320 €	351 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de Concert (DIPC)	216 €	365 €	402 €
* Formation musicale + Disciplines suivantes : Piano-Orgue-Harpe-Chant-Danse-Clavecin- Percussion Cycle 1 + Cycle 2 .....	289 €	404 €	437 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de Concert (DIPC)	320 €	451 €	486 €
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique Musique assistée par ordinateur - Musique de Chambre	190 €	320 €	351 €

\* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.



\* Droit annuel d'inscription forfaitaire de 10 € (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers...).

### a) Location des instruments

Alto - Violon	15 €/mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	17 €/mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	19 €/mois

### b) Adaptation des droits aux revenus des familles

* Quotient familial en euros	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
$QF \leq 225$	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale		
$226 \leq QF \leq 266$	Demi exonération des droits d'inscriptions sauf formation musicale	1 <sup>er</sup> enfant : demi exonération 2 <sup>ème</sup> enfant :	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
$267 \leq QF \leq 326$	Demi exonération des droits d'inscriptions sauf formation musicale	exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1 <sup>er</sup> enfant : demi exonération 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
$327 \leq QF \leq 385$	Pas d'exonération	Pas d'exonération	

\* **Quotient familial** =  $\frac{\text{Revenu imposable mensuel}}{\text{Nombre de parts}}$

Nombre de parts

### c) Tarif de location des locaux et des instruments appartenant au Conservatoire et mis à disposition des associations par séance d'utilisation

Salle seule	6 €	
Instruments	Utilisés dans les *locaux du Conservatoire	Utilisés hors des locaux du Conservatoire
Matériel de percussion Xylophones Glockenspiel Vibraphone Harpe Piano	8 €	16 €
Petit matériel	4 €	9 €
* Location de la salle comprise		

#### 4) Maisons de quartier de Montrapon - Fontaine Ecu, Planoise et Grette

a) Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Nombre de parts :		Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfant : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5
	<b>Quotient mensuel</b>	<b>Revenus annuels bruts</b>						
Tranche 1	< 357 €	< 5 950 €	< 11 900 €	< 14 875 €	< 17 850 €	< 23 800 €	< 26 775 €	< 29 750 €
Tranche 2	de 357 € à 787 €	de 5 950 € à 13 117 €	de 11 900 € à 26 234 €	de 14 875 € à 32 792 €	de 17 850 € à 39 350 €	de 23 800 € à 52 467 €	de 26 775 € à 59 025 €	de 29 750 € à 65 584 €
Tranche 3	> 787 € et ≤ 1 217 €	> 13 117 € et ≤ à 20 284 €	> 26 234 € et ≤ à 40 567 €	> 32 792 € et ≤ à 50 709 €	> 39 350 € et ≤ à 60 850 €	> 52 467 € et ≤ à 81 134 €	> 59 025 € et ≤ à 91 275 €	> 65 584 € et ≤ à 101 417 €
Tranche 4	> 1 217 €	> 20 284 €	> 40 567 €	> 50 709 €	> 60 850 €	> 81 134 €	> 91 275 €	> 101 417 €

Au-delà de 5 enfants : ajouter une demi-part supplémentaire par enfant.

b) Carte d'usager obligatoire :

- 8 € pour un adulte

- 3,50 € pour une personne de - 18 ans pour le titulaire de la carte «avantages jeunes» délivrée par le CRIJ ou l'adulte bénéficiant des minima sociaux :

- carte famille : - 16 €  
- 7 € pour une famille bénéficiant de minima sociaux

c) Tarification :

- Activités de loisirs pour adulte :

		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
<b>Tarif 1</b>	Quotient inférieur à 357 €	12,40 €	16,25 €	19,80 €
<b>Tarif 2</b>	Quotient compris entre 357 € et 787 €	19,75 €	25,60 €	31,25 €
<b>Tarif 3</b>	Quotient supérieur à 787 € et inférieur ou égal à 1 217 €	27,10 €	35,00 €	42,70 €
<b>Tarif 4</b>	Quotient supérieur à 1 217 €	41,50 €	52,15 €	65,75 €

- Activités de loisirs pour enfants / jeunes

d) Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Carte d'usager + cotisation trimestrielle

1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
8 €	9 €	10 €

**PRIX CLSH SANS REPAS***(par heure)*

	Avec bons CAF ou MSA	Alloc. CAF	Non allocataire
Tranche 1	0,20	0,50	1,00
Tranche 2	0,30	0,60	1,10
Tranche 3	0,40	0,70	1,20
Tranche 4	0,50	0,80	1,30

**PRIX CLSH AVEC REPAS***(par heure)*

	Avec bons CAF ou MSA	Alloc. CAF	Non allocataire
Tranche 1	0,10	0,50	1,00
Tranche 2	0,20	0,60	1,10
Tranche 3	0,30	0,70	1,20
Tranche 4	0,40	0,80	1,30

**PRIX REPAS**

	Avec bons CAF ou MSA	Alloc. CAF	Non allocataire
Tranche 1	1,60	2,00	2,50
Tranche 2	1,70	2,10	2,60
Tranche 3	1,80	2,20	2,70
Tranche 4	1,90	2,30	2,80

Centre de loisirs avec repas : prix de l'heure x nombre d'heures x prix du repas.

Mini-camps intégrés au CLSH (4 nuitées maxi) sur la base de 12 h et de deux repas pas jour.

e) *Mini-camps - Camps (hors CLSH)*

Mini-camps : 4 nuitées maximum

Tarifs : La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons CAF et hors frais de personnel (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche).

f) *Tarifs spécifiques*

- **Spectacles de fin d'année - droits d'entrée :**

- \* moins de 14 ans : gratuit
- \* de 14 à 18 ans : 2,50 € (reconduction 2004/2005)
- \* 18 ans et plus : 4 € (reconduction 2004/2005)

- **Buvette et snack** : vente à 1 € l'unité

- **Vente de produits, vente aux adhérents** au prix de revient des réalisations des différents ateliers (photos, films...) arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche.

- **Randonnées** : 24 €/an

- **Stages thématiques** : 1 € de l'heure - 2,50 € la demi-journée

- **Animations en pieds d'immeubles** : participation libre et gratuite, pas de carte d'utilisateur. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville, hors frais de personnel (arrondi au ½ € ou à l'euro le plus proche).

- **Pôle enfance**

\* participation aux animations y compris prêts de jeux (possibilité de régler par trimestre :

9 €/an - 1 enfant

6 €/an - 2<sup>ème</sup> enfant

3 €/an - 3<sup>ème</sup> enfant et suivants

\* non usagers : 1,50 €/séance

\* ateliers spécifiques d'éveil (avec intervenants extérieurs) : 1 € de l'heure, 2,50 € la demi-journée

\* groupes (classes, CDL,... hors projet commun ou visite découverte : 15 €/an pour 10 séances, au-delà de 10 séances 15 €/trimestre - sans carte d'utilisateur

\* assistantes maternelles : 15 €/an y compris prêt de jeux

\* nouveaux inscrits entre juillet et septembre : forfait de 4 € sans prêt de jeux par famille - sans carte d'utilisateur

## - Animation

\* activités couture/bricolage/petits génies/Accompagnement à la scolarité : limitées à la carte d'utilisateur

\* activités couture/bricolage/petits génies séance avec fournitures : carte d'utilisateur + 1 € de l'heure et 2,50 € la demi-journée

\* activités sportives, culturelles, de loisirs ou de découvertes ponctuelles :

. 40 % du prix de revient (2) adulte plein tarif (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche)

- 25 % du prix de revient (2) enfants, jeunes - 18 ans ou titulaires de carte «avantages jeunes» ou adultes bénéficiaires de minima sociaux (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche)

(2) le prix de revient pris en compte correspond à l'ensemble des dépenses relatives à l'activité hors frais de personnel permanent ou vacataire non spécifique.

## - Atelier multimédia

Accès sur rendez-vous et gratuit hormis le paiement des frais d'impression (cf tarif photocopies).

*g) Tarif photocopies / Impression*

0,15 € la photocopie

0,30 € la photocopie recto-verso.

## 23. Ressources budgétaires pour 2004 - Annulation de droits de place pour les commerçants du Marché Beaux-Arts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'annuler les droits de place afférent à l'occupation par les commerçants de leurs cases pour les mois de juillet et août 2004, les droits relatifs aux places de stationnement et réserves étant maintenus.

## 24. Stationnement payant - Application de nouveaux tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de réservation d'une partie du parking Isenbart aux habitants du quartier ainsi que les tarifs d'abonnements mensuel, trimestriel et annuel applicables aux riverains.

➤ Parking Isenbart

Type d'abonnement	Mois	Trimestre	Année
Résident permanent	30 €	80 €	300 €
Affaire 6 jours	40 €	107 €	-

Forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations.

Type d'abonnement	Tarifs
Forfait 1 semaine	14 €
Forfait 2 semaines	23 €
Forfait 3 semaines	30 €
Tarif à la journée	2 €

et les modalités d'application tarifaires à l'ensemble des utilisateurs (riverains et autres).

## **Eau - Assainissement**

### **25. Exercice 2004 - Rapport annuel d'activité des services exploités en régie - Direction de l'Eau**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

### **26. Exercice 2004 - Rapport annuel d'activité des services exploités en régie - Service public de l'Assainissement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

## **Conseil Municipal**

### **27. Formation des élus - Bilan et perspectives**

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal a adopté le nouveau principe de répartition des crédits destinés à la formation des élus qui est arrêté comme suit : la totalité du crédit soit 32 900 € sera consacrée aux formations individuelles (598 €/membre/an) soit 25 714 € pour les groupes majoritaires et 7 176 € pour les groupes minoritaires.

## **Ressources Humaines**

### **28. Personnel Communal - Mise en oeuvre du Compte Epargne Temps**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le dispositif du Compte Epargne Temps et ses modalités d'application.

### **29. Personnel Communal - Emploi de Directeur de la Communication - Renouvellement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir l'emploi de directeur de la Communication à temps complet et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir dans ce cadre (contrat de 3 ans - reconduction expresse).

### **30. Personnel Communal - Emploi d'animateur socio-culturel chargé de missions - Renouvellement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir l'emploi d'animateur socio-culturel chargé de mission par un agent contractuel à temps complet et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

## Subventions : attribution, encaissement, réaffectation

### 31. Subvention à l'association Manches à Balai Korporation pour l'année 2005

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 300 € à l'Association Manches à Balai Korporation afin de soutenir la diffusion de sa dernière création «Arrêt quai n° temps».

### 32. Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Excédent 2004 - Réaffectation - Versement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser l'inscription de la somme de 12 559 € correspondant à l'excédent 2004 du résultat financier de l'ADDSEA en recettes au budget de l'exercice courant

- de soutenir deux projets associatifs qui s'inscrivent dans l'objectif de développement social des quartiers «Musique au kiosque des Orchamps» (à hauteur de 1 000 €) et «En passant par la Montagne» (à hauteur de 2 400 €).

Mmes DUFAY, PRESSE et POISSENOT n'ont pas participé au vote.

### 33. Subvention aux classes transplantées ou de découverte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 580,80 € à l'école élémentaire Ile de France pour le séjour de 38 élèves de CM1 et CM2 en classes transplantées à Rochejean.

### 34. Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
RATTRAPAGE EXCEPTIONNEL				
<i>Troisième Secteur</i>				
2-2 bis, Place Jean Cornet	GESTRIM 25, rue Proudhon - BP 193 25015 BESANCON Cedex RICBOURG Bernard 2 bis, Place Jean Cornet 25000 BESANÇON	50 784 €	20 %	10 156 €
<i>Cinquième Secteur</i>				
3 quai Veil Picard	Mme MORE Lucienne P/O Mme MORE Michel 5, rue Chauchy 25160 MONTPERREUX	6 868 €	20 %	1 373 €

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
<i>Septième Secteur</i>				
30, rue de l'Ecole	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	14 760 €	20 %	2 952 €
<b>TOTAL</b>	<i>3 dossiers</i>	<b>72 412 €</b>	-	<b>14 481 €</b>
EN COURS				
<i>Huitième Secteur</i>				
12, rue du Clos St-Amour	URBANIA - AGI BIS 83, rue de Dole 25043 BESANÇON	23 872 €	20 %	4 774 €
52, rue Bersot	M. VUILLET François 7 rue Proudhon 25000 BESANÇON	6 031 €	20 %	1 206 €
<b>TOTAL</b>	<i>2 dossiers</i>	<b>29 903 €</b>	-	<b>5 980 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<i>5 dossiers</i>	<b>102 315 €</b>	-	<b>20 461 €</b>

## Politique de la Ville

### 35. Rémunération des animateurs occasionnels pendant la période d'été juillet/août

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer comme suit les animateurs occasionnels pendant la période juillet/août :

- **Directeur des Centres de Loisirs** : rémunération sur la base de la rémunération horaire correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2 de rémunération.
- **Animateur diplômé (BAFD, licence STAPS, BEATEP, BE Sportif, BAFA...)** :
  - Journée complète avec repas : 48,37 €
  - Journée complète sans repas : 38,69 €
  - ½ journée : 29,02 €
- **Animateur non diplômé** :
  - Journée complète avec repas : 36,72 €
  - Journée complète sans repas : 29,37 €
  - ½ journée : 22,03 €

Les modalités de rémunération sont applicables aux journées de préparation qui ont lieu en juin 2005.



- **Mini-camps** : Les animateurs qui participent aux mini-camps seront indemnisés selon les modalités suivantes :

5 jours/4 nuits : 4 vacations jour/nuit + 1 vacation journée

3 jours/2 nuits : 2 vacations jour/nuit + 1 vacation journée

1 vacation jour/nuit = 1,5 vacation de journée

Animateur diplômé :	1 journée :	48,37 €
	1 jour/nuit :	72,55 €
Animateur non diplômé :	1 journée :	36,72 €
	1 jour/nuit :	55,08 €

### **36. Création du fonds de participation des habitants de Besançon - Principes et règlement - Signature d'une convention de gestion avec la MJC Besançon Clairs-Soleils**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de créer un Fonds de Participation des Habitants qui sera géré par la MJC Besançon/ Clairs-Soleils. Un crédit de 5 400 € y sera consacré.

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion et de suivi du Fonds de Participation des Habitants avec l'Association MJC de Besançon Clairs-Soleils

- d'adopter le règlement du Fonds de Participation des Habitants.

## **TIC - Moyens Généraux**

### **37. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'achat d'équipements et de prestations dans le domaine de l'informatique et des Technologies de l'Information**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à constituer ce groupement de commandes avec la CAGB et à signer la convention à intervenir.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

## **Urbanisme - Habitat**

### **38. Modification du POS Nord - Approbation de la procédure après enquête publique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification du POS Secteur Nord portant :

- sur l'introduction dans le PLU d'une zone de plan masse destinée à la réalisation d'une place publique et à l'animation du quartier de Saint-Claude

- sur le reclassement des parcelles de la propriété Weil rue de Chaillot / Boulevard Churchill dans une zone spécifique UBw qui permettra des destinations diversifiées

- sur la création d'un emplacement réservé qui permettra l'élargissement de la rue du Bois Joli

- l'insertion de la Zone d'Activités, chemin des Montarmots en UY et adaptation de son périmètre à la réalité physique du terrain matérialisé par le front de taille de cette ancienne carrière.

**39. Programme de rénovation urbaine quartier Clairs-Soleils - Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) - Financement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à solliciter et à encaisser les financements ANRU pour cette opération.

**40. Acquisition d'une partie de la parcelle située au lieu-dit «Sous les Tilleroyes» appartenant à M. LAMBINET Marcel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition (2 470 m<sup>2</sup>) et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

**41. Programme de Rénovation Urbaine des Clairs-Soleils - Aménagement de la place et du parc - Avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer la mission concernant les opérations de logements,

- d'autoriser l'aménageur à effectuer ces travaux pour le compte d'un tiers en application de l'article 4

- d'approuver l'avenant n° 1 à la Convention Publique d'Aménagement à intervenir et d'autoriser M. le Maire à signer ledit document.

M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER et M. BAUD n'ont pas participé au vote.

**42. Programme de Rénovation Urbaine des Clairs-Soleils - Aménagement de la place et du parc - Marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant de transfert**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le transfert à la SEDD du marché de maîtrise d'oeuvre confié à l'atelier d'architecture «L'Atelier de la pluie et du soleil», et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER et M. BAUD n'ont pas participé au vote.

## **Voirie**

**43. Entretien et gestion des voiries d'intérêt communautaire - Convention**

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

**44. Aménagements en faveur des modes doux - Programme 2005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme de travaux 2005 estimé à 1 035 000 € TTC.

## **Patrimoine - Travaux**

**45. Délégation de service public du chauffage urbain - Cahier des charges**

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les orientations du cahier des charges de consultation.

**46. Terrain de sports des Tilleroyes** - Convention de mise à disposition avec la Région - Protocole d'accord transactionnel avec deux syndicats de copropriétaires : Copropriété Les Erables Les Acacias - Copropriété Le Clos des Lauriers

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur l'accord conclu avec les deux syndicats de copropriétaires (copropriété Les Erables - Les Acacias et copropriété Le Clos des Lauriers) aux termes duquel la Ville et la Région de Franche-Comté acceptent de procéder à l'enlèvement, au plus tard le 30 juillet 2005, des équipements sportifs réalisés dans le quartier des Tilleroyes, 12 chemin de la Chaille à Besançon

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain à intervenir avec la Région, ainsi que le protocole d'accord transactionnel à intervenir.

**47. Restructuration des Bains-Douches de la Madeleine** - Validation du programme - Lancement de l'opération

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet dont le coût est estimé à 1 000 000 € TTC

- a décidé d'autoriser M. le Maire à rechercher des financements auprès de tout partenaire susceptible de participer à cette opération.

**48. Crèche Bersot** - Restructuration et amélioration de l'accueil des enfants - Approbation du programme - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet dont le coût est estimé à 500 000 € TTC

- a décidé de solliciter l'aide financière de la CAF, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de soutenir ce projet.

**49. ORU de Planoise - Pôle culturel d'animation** - Maison de quartier et Médiathèque - Lancement d'un nouvel appel d'offres d'entreprises - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet dont le coût est estimé à 5 830 000 € TTC

- a décidé de solliciter l'aide financière de l'ANRU, de la DRAC, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de soutenir ce projet.

**50. Reconstruction du stade Léo Lagrange** - Modalités d'organisation du concours de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté les modalités de la procédure de consultation des concepteurs sur la base d'un concours d'architecture et d'ingénierie

- a validé comme suit la composition du jury de concours, ainsi que le montant des indemnités prévues d'être versées aux équipes ayant remis un projet (20 000 € TTC).

1) Sont désignés en qualité de membres élus de l'assemblée délibérante

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Louis FOUSSERET, Président	Françoise FELLMANN, 1 <sup>ère</sup> adjointe
Patrick BONTEMPS, Adjoint aux Sports	Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Conseiller Municipal
Christophe LIME, Adjoint au Patrimoine	Sylvie JEANNIN, Conseillère Municipale Déléguée
Michel LOYAT, Adjoint à l'Urbanisme	Danièle TETU, Conseillère Municipale Déléguée
Eric ALAUZET, Adjoint	Catherine BALLOT, Conseillère Municipale Déléguée
Pascal BONNET, Conseiller Municipal	Bernard LAMBERT, Conseiller Municipal

2) en qualité de personnalités (membres désignés par la personne responsable du marché, dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours ; au maximum 5) :

- un représentant de la Région de Franche-Comté
- un représentant du Département
- un représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- un représentant de la Direction Générale des Services de la Ville de Besançon
- un représentant du Besançon Racing Club (utilisateurs)

3) en qualité de personnes qualifiées (membres désignés par la personne responsable du marché ayant la même qualification ou expérience que celle exigée pour l'équipe de maîtrise d'oeuvre ; au moins 1/3 du jury) :

- 2 architectes proposés par le conseil de l'ordre des architectes
- un représentant de la direction des services techniques de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard
- un représentant de la direction des services techniques de la Ville de Dijon
- un représentant de la direction du service Bâtiment de la Ville de Mulhouse
- le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon ou son représentant.

#### **51. Convention d'exploitation d'un matériel scène «STACCO»**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Lionel Patrick Productions pour l'exploitation d'un matériel de scène «STACCO».

## Divers

### 52. Marchés publics passés selon les procédures formalisées - Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés suivants :

Objet du marché	Date de la Commission d'Appel d'Offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Eglise Sainte-Madeleine Restauration des toitures de la chapelle de semaine :	03/06/2005		
Lot 1 - Maçonnerie - Pierre de taille		PIANTANIDA 88580 Saulcy-sur-Meurthe	299 762,25 € TTC
Lot 2 - Charpente		NOUVEAU 39110 Salins-les-Bains	129 675,71 € TTC
Lot 3 - Couverture		TOITURES DE FRANCHE-COMTE 70190 Rioz	119 248,40 € TTC
Lot 4 - Menuiserie		ADECO 25000 Besançon	32 218,90 € TTC
Lot 7 - Plâtrerie		Patrick GERDIL 70160 Faverney	46 652,97 € TTC
Lot 8 - Electricité		MAGNO 25300 Pontarlier	5 283,13 € TTC

### 53. Soutien au collectif de la Campagne «Action Mondiale contre la Pauvreté - 2005 : Plus d'excuses !» - Motion présentée par le groupe majoritaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la motion suivante :

«- 24 000 personnes meurent de faim chaque jour dans le monde

- 1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable

- Plus de 10 millions d'enfants de moins de cinq ans décèdent chaque année, faute d'accès aux médicaments ou à des soins essentiels.

En septembre 2000, les Etats Membres des Nations Unies se sont engagés à agir pour réduire drastiquement la pauvreté d'ici 2015, en adoptant les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Cinq ans plus tard, le constat est sans appel, et les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs ne sont pas mises en oeuvre.

Ainsi, au rythme actuel, l'Afrique n'atteindrait pas l'OMD n° 1 avant 2147.

Face à l'urgence, des millions de citoyennes et de citoyens se mobilisent tout au long de l'année 2005 à travers le monde, au sein de l'Action Mondiale contre la Pauvreté.

L'Action Mondiale contre la Pauvreté est l'alliance d'un nombre croissant d'organisations, de réseaux et de coalitions nationales qui se mobilisent pour lutter contre l'extrême pauvreté.

*En 2005, cette alliance interpelle les dirigeants du monde entier afin que ces derniers respectent leurs engagements.*

*En France, la coalition française «2005, plus d'excuses !» est composée, à ce jour, d'une trentaine d'organisations françaises : ONG, syndicats, associations environnementalistes...*

*La Ville de Besançon, elle-même très impliquée dans une politique de coopération décentralisée qui tente de participer, à son niveau, à un meilleur équilibre Nord-Sud, soutient ce collectif.*

*La coalition «2005, plus d'excuses !» demande au gouvernement français, et plus largement à la communauté internationale, de montrer sa détermination à éradiquer l'extrême pauvreté, en prenant et soutenant lors des rencontres internationales, des mesures concrètes autour des 4 axes suivants :*

- l'annulation de la dette des pays pauvres,*
- l'augmentation et l'amélioration de l'aide au développement,*
- l'instauration de règles commerciales justes,*
- la lutte contre l'évasion fiscale.*

*Dans plus de 15 villes en France, la coalition «2005, plus d'excuses !» est mobilisée. Pour l'exemple, on peut citer : Lyon, Marseille, Limoges, Grenoble, Bordeaux, Pau...*

*Les militants de ces organisations, implantées dans le Doubs, relayeront cette campagne et ses temps forts au cours des mois à venir.*

*Très logiquement, la Ville de Besançon sera le lieu privilégié d'expression et de mobilisation.*

*Le temps fort de cette campagne aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet : «Journée du Bandeau blanc», bandeau blanc qui devient le symbole de l'Action Mondiale contre la Pauvreté.*

*Ce sera le moment d'expression le plus massif et le plus collectif pour la réelle prise en compte et mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés par la communauté internationale en l'an 2000.*

*Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon exprime son soutien à l'action «2005, plus d'excuses !» et demande que des mesures concrètes pour éradiquer l'extrême pauvreté soient enfin mises en oeuvre.*

*Cette motion est adressée à Monsieur le Président de la République ainsi qu'au Premier Ministre».*

*La séance a été levée à 22 heures 25.*

Hôtel de Ville, le 27 juin 2005  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 28 juin 2005  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.